

AVIS

24/10/2023

Avis adopté en Assemblée Plénière, le 24 Octobre 2023
dans le cadre d'une saisine

Orientations budgétaires pour l'année 2024



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Bernard SILVESTRO**
Chargée de mission : **Christiane GAU**

Rapporteur

Bernard SILVESTRO

Président de la commission Finances et Fonctionnement

1^{er} Collège

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à la majorité et 15 abstentions

dans le cadre d'une saisine

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement...

Sommaire

INTRODUCTION	5
1. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS PRESENTEES PAR LA REGION POUR 2024.....	6
UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE QUI RESTE INCERTAIN :	6
DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES AYANT UN IMPACT SUR L'EVOLUTION DES FINANCES LOCALES :	6
LA POURSUITE PAR LA REGION D'UN BUDGET ORIENTE « 100 % CLIMAT » :	6
LE CADRAGE BUDGETAIRE POUR 2024 :	6
<i>Les orientations sur le fonctionnement</i>	<i>6</i>
<i>Les orientations sur l'investissement et sur l'endettement.....</i>	<i>7</i>
<i>La prospective financière</i>	<i>7</i>
2. AVIS DU CESER.....	7
3. COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER	9
<i>Commission Aménagement du Territoire</i>	<i>9</i>
<i>Commission Relations Internationales.....</i>	<i>9</i>
<i>Commission Emploi, Développement Economique Régional</i>	<i>10</i>
<i>Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation</i>	<i>10</i>
<i>Commission Culture, Patrimoine culturel.....</i>	<i>11</i>
<i>Commission Tourisme</i>	<i>11</i>
<i>Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité</i>	<i>12</i>
<i>Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral</i>	<i>12</i>
<i>Commission Développement Soutenable, Environnement, Energie et Climat</i>	<i>13</i>
<i>Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux.....</i>	<i>14</i>
<i>Commission Formation Professionnelle et Apprentissage</i>	<i>14</i>
<i>Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics</i>	<i>15</i>
<i>Commission Sport, Jeunesse et Vie associative</i>	<i>15</i>
AUDITIONS ET REMERCIEMENTS	17
EXPLICATIONS DE VOTE	19

Introduction

Le débat d'Orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie démocratique d'une collectivité, avec la vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget primitif à venir de la collectivité, sa politique d'investissement et sa stratégie financière de gestion

Ce débat représente aussi un temps d'échange qui permet d'informer les élus régionaux et les citoyens sur la situation financière de la collectivité, et sur les évolutions conjoncturelles qui exerceront une influence sur ses capacités de financement.

1. Les principales orientations présentées par la Région pour 2024

Un contexte économique et politique qui reste incertain :

Les projections relatives à l'activité économique restent marquées par l'inflation, malgré un reflux constaté au niveau mondial mais non encore perceptible en France et en Europe. La croissance économique mondiale est cependant considérée comme faible au regard des chiffres des années précédentes. Elle est, par exemple, estimée à 3 % pour 2024, contre une moyenne sur vingt années - jusqu'en 2019 - de 3,8 %. De plus, la hausse des taux d'intérêt conduit à une augmentation des risques financiers et des charges liées à la dette.

Au niveau de la zone euro, les prévisions sont pessimistes, avec une estimation de croissance comprise, selon les sources, entre 0,7 % et 0,9 % en 2023, et une faible reprise attendue en 2024, qui serait comprise entre 1 % et 1,5 %.

Des dispositions législatives ayant un impact sur l'évolution des finances locales :

A travers la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 de septembre 2023, ainsi que la loi de finances pour 2024, l'Etat ambitionne de contenir le déficit public en dessous de 3 % du PIB à l'horizon 2027, et d'associer les collectivités à cet effort de redressement.

En parallèle, l'Etat annonce également sa volonté d'apporter un soutien renforcé aux collectivités pour leurs dépenses en faveur de la transition verte.

La poursuite par la Région d'un budget orienté « 100 % climat » :

La Région ambitionne, pour 2024, de poursuivre l'initiative démarrée en 2023 de présenter un budget 100 % climat, afin de rendre le territoire régional beaucoup plus réactif face aux questions environnementales et au réchauffement climatique.

Le cadrage budgétaire pour 2024 :

Le budget 2024 sera structuré autour de 7 priorités : Aménagement du territoire et développement durable ; Architecture, culture, éducation et jeunesse ; Economie, Formation, Santé ; Transports, mobilité et grands équipements ; Europe et coopération méditerranéenne ; Connaissance, planification, transversalité ; Sécurités.

Les orientations sur le fonctionnement

Durant l'année 2023, les dépenses régionales ont été fortement impactées par l'envolée des prix de l'énergie, plus particulièrement ressentie au niveau des dépenses de chauffage des lycées régionaux, avec une dépense supplémentaire qui s'est élevée à 92 M€, et des dépenses liées aux besoins en énergies des transports ferroviaires, inter urbains et scolaires.

Il est prévu en 2024 une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 4 %, qui reste incertaine en raison du prix de l'énergie, mais également en raison de l'accroissement des charges de personnel.

Les orientations sur l'investissement et sur l'endettement

Fin 2023, le volume d'AP restant à mandater devrait s'élever à 2,4 Md€.

Ce stock devrait encore augmenter, avec une prévision d'affectation d'AP en 2024 de 843 M€.

En crédits de paiement sur la section d'investissement, la Région envisage un montant de dépenses de 900 M€. Ces besoins, insuffisamment couverts par l'Épargne, nécessiteront de recourir à une enveloppe d'emprunt prévisionnelle de 475 M€. La capacité de désendettement se maintiendrait, à 6,9 années (estimation pour 2024), contre 7 années en 2023. Cependant, une dégradation est observée par rapport au CA 2022 où la capacité de désendettement était de 5,7 années.

La prospective financière

L'objectif de la Région est de maintenir son taux d'épargne brute autour de 20 % sur la période 2024-2027, malgré la fluctuation observée du taux d'épargne brute, qui était de 21,7 % au CA 2022, serait de 17,5 % au CA 2023 estimé, pour se redresser en 2024 et atteindre 19,5 %.

2. Avis du CESER

Ces orientations sont très détaillées en ce qui concerne le volet des recettes attendues. Elles le sont hélas moins sur le volet des dépenses. La Région a indiqué que cela n'était pas possible puisque les arbitrages ne sont pas encore rendus et que le niveau définitif de dépenses n'est pas encore arrêté. Cependant, le CESER insiste car les dépenses ont forcément fait l'objet de projections, même globales, puisque la Région a été en mesure de calculer un niveau prévisionnel d'épargne.

La Région devra faire face à la hausse des taux d'intérêt, à une baisse de ses recettes, et à une croissance qui s'affaiblit, dans un contexte géopolitique instable, avec l'extension géographique des foyers de conflits. Cela conduit à mettre en place une économie qualifiée « de guerre » par le Président de la République. La Région sera amenée à opérer d'inévitables arbitrages. Dans ces conditions, le CESER souhaite que ses choix répondent au mieux aux besoins des habitants du territoire.

Le programme de stabilité (PSTAB) 2023 2027 et le projet de loi de finances pour 2024 formulent une injonction de modération du niveau de dépenses pour l'ensemble des collectivités. Un travail d'optimisation des recettes est encouragé et devra être poursuivi, malgré les incertitudes relatives aux moyens futurs dont disposeront les régions et les collectivités en général. Un contrôle et une analyse fine de chaque dispositif de dépenses devront être mis en place, tout en cherchant à optimiser les services rendus à la population.

Le CESER s'interroge sur quelques éléments présentés dans ce ROB 2024 en matière de perspectives financières à moyen terme : évolution de la capacité de désendettement, impact de l'évolution des taux, stratégie d'utilisation des SWAPS... Ils nécessiteront une attention accrue à l'examen de la stratégie financière de la Région qui nous sera présentée.

En matière de ressources humaines, le CESER déplore l'absence d'information analytique quant à la masse salariale, à son évolution, à la structure des effectif, la pyramide des âges, ainsi que d'éléments saillants issus de sa GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Si le CESER relève la volonté de la Région pour améliorer ses processus de communication avec les usagers, dans le cadre de sa démarche « à votre service », et des actions concrètes pour améliorer la situation des citoyens et ménages les plus modestes (aides aux ménages pour les factures d'énergie, aides aux associations pour réduire la précarité alimentaire, maîtrise des prix de la restauration scolaire et les internats...), il restera attentif, lors de la présentation du Budget 2024, aux inscriptions financières annuelles et pluriannuelles et à la présence d'enveloppes de crédits à la hauteur des besoins et enjeux, en particulier sur les volets des d'infrastructures de mobilité, des lycées, de l'Emploi et de la Formation.

Le CESER indique que l'expression « chaque centime d'euro engagé par la Région est ainsi consacrée aux enjeux environnementaux », dans les premières lignes du rapport, est quelque peu excessif, et risque de mettre en difficulté des PME qui participent grandement à l'économie locale mais ne peuvent pas être qualifiées de « favorable aux ambitions climatiques » du fait de la nature de leurs activités.

Le CESER rappelle la nécessité d'améliorer l'offre de services pour faciliter les déplacements entre bassins de vie et bassins d'activité. L'objectif climat du budget régional devra prendre en compte une réalité en termes d'aménagements et d'offre de services - sachant que les délais de réalisation d'infrastructures se comptent en dizaines d'années - pour rendre les territoires attractifs tant en termes de desserte que d'accueil de nouveaux habitants. Le CESER alerte sur la desserte inadaptée de nombreuses zones d'activités économiques, ce qui génère une saturation du trafic routier, en raison des déplacements des salariés, qui s'additionnent à la circulation du fret.

Le CESER s'interroge sur la contradiction entre les objectifs du plan climat et les conséquences de certains projets soutenus par la Région en termes climatiques, tels que la candidature de la Région pour les JO d'hiver 2030.

Le CESER demande à la Région de mettre en place des indicateurs clairs et lisibles pour le suivi et l'évaluation de ses objectifs, tant dans sa démarche « budget 100 % climat » que dans ses objectifs en matière de développement économique, de bien-être, de solidarités.

Enfin, le CESER sera attentif à la traduction au BP 2024 de ces orientations, ainsi qu'à la prise en compte éventuelle de ses remarques ou propositions.

3. Commentaires des commissions sectorielles du CESER

Commission Aménagement du Territoire

Les thèmes étudiés au sein de la commission sont dilués dans un grand chapitre intitulé « Aménagement du territoire et développement durable », dans lequel sont traités des enjeux environnementaux. Concernant les stations de montagne, le CESER, dans son avis intitulé « avenir et adaptation de montagne », préconise d'inviter les stations de basse et moyenne altitude de s'engager dans une politique de diversification plutôt que de sécuriser la pratique du ski, même « raisonnée ». Le dispositif « le ski fait ses classes » est louable, cependant l'accueil de scolaire toute au long de l'année leur permettrait de découvrir les activités de la montagne sur les 4 saisons. Par ailleurs, le CESER souhaiterait que des moyens soient mis en place pour démanteler les équipements qui ne servent plus et qui dénaturent la montagne. Le CESER attend que lui soit communiqué, comme l'avait proposé le Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, un bilan qualitatif des opérations des contrats « nos territoires d'abord » et « nos communes d'abord ». A l'image de la gouvernance des fonds européens en région, il est proposé d'associer systématiquement, en phase amont et de suivi de chacun des contrats, les représentants des partenaires économiques, sociaux et environnementaux.

Commission Relations Internationales

La commission note l'ambition affichée de la Région de devenir la première Région d'Europe neutre en carbone en 2040.

Au sujet du chèque énergie, 4 % des ménages de la région pourraient être impactés par cette aide financée par des fonds européens à hauteur de 25 M€. C'est une action ciblée qui vient soutenir directement les ménages du territoire, sous condition de ressources.

L'avis de la commission sur la Diplomatie territoriale sera très prochainement achevé. Il montre que la commission est particulièrement sensible à la politique méditerranéenne et internationale de la Région. Elle ne peut que saluer les nouveaux accords de coopération avec Byblos (Liban) et la Mauritanie (Régions de Brakna et Nouakchott). La somme prévisionnelle de 860 K€ allouée aux opérateurs régionaux qui officient dans les territoires de coopération pourrait cependant être plus conséquente au regard des objectifs de rayonnement de la région.

La commission salue l'initiative de la Région de favoriser la démarche de coopération décentralisée des communes à l'international, et souhaiterait être associée à la démarche d'installation du Comité Régional pour la Coopération au Développement.

Enfin, les membres de la commission invitent la Région à prendre en compte les préconisations de l'avis publié en octobre 2019 sur « *Quelles mesures pour améliorer et renforcer les coopérations transfrontalières avec l'Italie* » entamé avant la signature du traité du Quirinal.

Commission Emploi, Développement Economique Régional

Dans la continuité des orientations précédentes et des grands schémas régionaux, le rapport met en avant l'objectif de transition environnementale des entreprises.

En lien avec cet enjeu, la commission note positivement la place consacrée à l'enjeu industriel et, à titre d'exemple, à la filière « bois » / « granulés » *via* le soutien à des « *projets de création et de modernisation d'entreprises de la filière* », en écho au plan territorial de transition juste (PTTJ) des Bouches-du-Rhône, notamment sur le pôle de Gardanne-Meyreuil.-En outre, la commission sera attentive au lancement envisagé d'un nouvel appel à projets dans le cadre du PTTJ.

Elle prend également note de la volonté de la Région de débiter une réflexion sur un outil d'investissement immobilier régional, à laquelle le CESER pourrait être associé ; il pourrait en aller de même concernant l'élaboration annoncée d'une stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Attentive à la traduction financière à venir de ces orientations budgétaires, la commission insiste enfin à ce sujet sur la nécessité d'anticiper la prolongation des incidences de l'inflation sur l'économie régionale.

Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La commission prend acte de la reconduction en 2024 des investissements dans les projets de recherche dans le prolongement de ce qui s'est fait en 2023 :

- Montée en puissance de grands équipements universitaires
- Soutien important de la recherche comme de la vie et des étudiants

Elle sera attentive aux financements qui seront inscrits au BP 2024 en faveur de l'accompagnement des TPE/PME.

Les conseillers constatent avec satisfaction la volonté de la Région d'inciter à la création d'écoles d'ingénieurs. A cet effet, elle a lancé une étude permettant de déterminer les filières prioritaires pour les entreprises et ainsi répondre à leurs besoins. A ce titre, Aix Marseille Université (AMU) devrait ouvrir une école des transitions environnementales à la prochaine rentrée 2025.

En ce qui concerne l'innovation, l'ambition d'accompagner et d'amplifier les filières telles que la valorisation des déchets, la production d'énergie renouvelable, l'hydrogène et la réalisation d'éolien flottant est confirmée. En particulier, un programme régional d'infrastructures portuaires qui devrait aider le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) à concrétiser son projet de hub industrialo-portuaire pour le développement de la filière éolienne en Méditerranée, cofinancé par l'Etat et la Région.

S'agissant du rapprochement entre le monde de la recherche et le tissu économique dans le cadre de la plateforme SUDPLACE, la commission constate qu'actuellement le travail n'a pas été engagé.

Concernant l'enseignement supérieur, la commission note que les programmes liés à l'amélioration des conditions d'études et de la vie étudiante seront poursuivis au travers du CPER.

Elle sera très attentive à l'évolution du déploiement de la THD au-delà des intentions actées dans le ROB.

Enfin, la commission prend acte du plan IA et de la volonté pour la Région de mettre en place un éco système prévoyant notamment le développement de formations dont l'objectif porte sur l'encadrement des usages de l'IA.

Commission Culture, Patrimoine culturel

La commission a relevé positivement la volonté de la Région de préserver, cette année encore, le volume du budget dédié à la Culture, assorti de la poursuite de la politique culturelle régionale.

Les ambitions du budget 2024 seront orientées vers le soutien aux actions répondant aux objectifs de la Région en matière climatique et de neutralité carbone, le soutien aux industries créatives, des actions de développement des publics, en particulier sur les territoires ruraux, avec prise en compte des enjeux de mobilité, et sur la mise en valeur de la culture provençale.

Cependant, le CESER déplore, aux côtés de la Région, que du fait de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie, la diminution de la part consacrée aux projets culturels proprement dits, puisque les charges de fonctionnement des structures ponctionneront une part plus importante des ressources disponibles.

Concernant le projet d'installation à Marseille d'une cité régionale et méditerranéenne du Cinéma, qui doit constituer un élément structurant pour la filière des industries créatives et culturelles, la commission souligne l'engagement de la Région à financer le fonctionnement de l'école Cinéfabrique. L'école a accueilli à la rentrée de septembre 2023 la deuxième promotion de la Classe d'Orientation Professionnelle, dans des locaux provisoires.

En revanche, hormis des études préalables dites « de gabarit » destinées à évaluer les surfaces nécessaires, le volet architectural du projet reste encore dans l'attente d'un engagement financier ferme de l'ensemble des partenaires du projet.

La commission, qui achèvera très prochainement son étude sur cette future cité du cinéma, s'interroge sur l'efficacité du mode de pilotage adopté pour ce projet.

Commission Tourisme

La commission note que les orientations budgétaires pour 2024 en matière touristique se signalent par l'affirmation particulière d'une volonté d'approfondir la coordination entre la Région et le Comité régional de tourisme : dans le même élan, elle souligne l'importance d'une large coopération avec l'ensemble des acteurs du tourisme dans toute leur diversité. Sur le fond, plusieurs orientations particulières évoquées pour l'année à venir – notamment l'amélioration du logement des saisonniers et le développement du tourisme de savoir-faire – correspondent à l'ambition d'un tourisme « quatre saisons » dont la consolidation est indispensable pour l'avenir.

Enfin, la commission relève la pertinence de l'objectif d'accompagner la mutation du secteur touristique, par exemple en aidant les professionnels à adapter leur offre aux nouveaux usages : celui-ci fait écho aux travaux que conduit actuellement la commission

sur l'évolution des métiers du tourisme, qui se traduiront par un avis du CESER qui sera publié d'ici la fin de l'année.

À ce sujet et dans la perspective de l'élaboration du budget primitif, elle appelle toutefois à une juste prise en compte du poids que fait peser l'inflation sur l'activité de l'ensemble du secteur touristique.

Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Le volet transport, mobilité et grands équipements occupe une place importante dans le rapport d'orientation budgétaire 2024, eu égard aux montants alloués pour mettre en œuvre l'ensemble des compétences transférées, et qui représentent un tiers du budget régional. La Région continue sa politique en cohérence avec son plan climat et le protocole d'expérimentation de planification écologique signé entre l'Etat et la Région.

La Région poursuit le développement des infrastructures ferroviaires, tant pour le transport de voyageurs que de marchandises. Le CESER aurait souhaité avoir davantage de précisions sur les choix opérés. Le prochain Contrat de Plan Etat-Région devrait apporter quelques éclaircissements.

Un volet du Rapport d'orientation budgétaire fait état de la préparation du futur système d'information et de billettique régional pour une mobilité simplifiée. Si des efforts ont été consentis pour améliorer le service mobilité, celui-ci reste inégal dans les territoires les plus éloignés des métropoles. Le CESER incite fortement la Région à poursuivre ses efforts pour rendre l'accès équitable à tous.

Au-delà d'une présentation orale de la simplification et de l'adaptation tarifaire, le CESER aurait aimé être saisi sur la délibération prise par la Région à ce sujet. Il en est de même pour la délibération qui sera proposée au vote de ses élus régionaux, réunis en Plénière le 26 octobre prochain, une délibération relative à la prochaine convention SNCF-Région qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024. Le CESER aurait souhaité être saisi en amont afin de donner un avis sur ce document de planification pluriannuel comme cela a été fait pour la « convention d'exploitation des TER 2019-2023 avec la SNCF » (avis du CESER de mars 2019).

Des études pour la mise en place de services express régionaux et métropolitains (SERM) vont être lancées. Le CESER se pose la question du financement de ce mode de transport par un prélèvement sur le « versement mobilité » qui, jusqu'à présent n'est levé que par les communes, intercommunalités et métropoles, alors que le SERM est un service régional dont bénéficieront les métropoles.

En matière de logistique, le CESER informe la Région qu'un avis sur « la logistique du dernier kilomètre » publié très prochainement par le CESER.

Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Les thématiques suivies par la commission « agriculture, forêt, mer, pêche et littoral » se trouvent réparties dans les chapitres « protection, restauration, valorisation des ressources et milieux naturels » et « accompagner les filières à fort enjeu environnemental et climatique » du rapport.

Les actions proposées en 2024 s'inscrivent dans la continuité de celles des années précédentes et dans le cadre du plan climat de la Région, des objectifs du SRADDET,

en cours de modification, du « plan écologique » à construire, et du transfert des mesures non surfaciques du 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune.

Comme indiqué dans son avis sur l'exploitation des ressources biologiques marines, pour développer l'aquaculture marine, il est nécessaire d'avoir du foncier à terre. Le CESER insiste pour que des réserves foncières à terre, à destination des aquaculteurs et des marins-pêcheurs, soient prises en compte dans les documents de planification urbaine, dans le SRADDET. Par ailleurs, le CESER s'inquiète des conséquences de la montée des eaux sur le littoral et suivra les mesures qui seront prises dans les politiques régionales.

Dans les 10 ans à venir, la moitié des agriculteurs vont partir à la retraite. La reprise des exploitations agricoles, par des agriculteurs locaux, est un véritable sujet de société. Le CESER souhaite que les moyens soient mis en œuvre pour aider, non seulement de jeunes agriculteurs, mais aussi les plus de 40 ans à reprendre les exploitations. Exploitations qui devront s'adapter dans le cadre des contrats de transition climatique.

Commission Développement Durable, Environnement, Energie et Climat

La commission est très sensible au protocole conclu entre l'Etat et la Région pour en faire un territoire pilote de la planification écologique. A la suite de cet accord sera décliné une concertation et une planification à laquelle la commission environnement du CESER souhaiterait être associée.

La commission relève la volonté de la Région d'investir en faveur de l'aménagement hydraulique et de la modernisation des réseaux d'irrigation du territoire. C'est un sujet central pour la commission qui a la conviction que cette énergie est importante, plus facilement contrôlable. Il reste à mesurer, dans le temps, l'impact du manque de pluie et de neige. Un sujet notamment abordé, par le CESER, à l'occasion de ses auditions pour l'avis « *Quelle stratégie régionale en matière d'énergie renouvelable et décarbonée* ».

La commission note l'adoption de la future Stratégie régionale de la Biodiversité et de son plan d'actions, elle souhaiterait pouvoir être entendue par la Région sur ce sujet car elle a rendu de nombreux documents en la matière (contribution SNB, Avis stratégie biodiversité). La commission est intéressée par les actions de la Région en matière de préservation de la biodiversité marine à travers l'Appel à projets « *mouillages organisés* » et souhaiterait disposer d'éléments sur ce sujet.

La commission avait relevé l'année passée, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2023, la création du nouveau dispositif « *Nos territoires d'abord* » qui veut favoriser les objectifs du plan climat. La commission apprécierait un échange avec les élus concernés pour engager un premier bilan de ce dispositif qui s'annonçait prometteur dans ses intentions.

Enfin, le CESER note avec intérêt la volonté de la Région de continuer à disposer d'un budget 100 % bâti autour de la question climatique. Ainsi la Région précise que « *Chaque centime d'euro engagé par la Région est ainsi consacré aux enjeux environnementaux – et en parallèle, pas un centime ne pourra être dépensé s'il ne correspond pas à cette vision* ». Nous ne pouvons que partager cette orientation mais qui doit être accompagnée d'une méthode de suivi et d'évaluation en vue d'en mesurer les impacts chaque année. De même, il nous semble essentiel de connaître les éco-conditionnalités pour chacune des actions de la Région. Impliquer la société civile ne pourra que renforcer cette « première européenne » dont nous souhaitons des effets durables.

Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Avec un projet de budget régional 2024 annoncé comme entièrement dédié aux enjeux climatiques, la commission a noté avec satisfaction que les investissements réalisés ces dernières années sur le volet énergétique ont permis la suppression de la totalité des chaudières au fioul dans l'ensemble des lycées publics régionaux.

Pour 2024, 10 bâtiments prioritaires ont été identifiés et feront l'objet de gros travaux de rénovation énergétique ; les lycées publics et privés bénéficieront en outre d'aides exceptionnelles dans le cadre des dotations de fonctionnement, pour faire face à l'augmentation sans précédent des coûts de l'énergie.

Concernant la réforme des Lycées professionnels, la Région a fait part d'une grande sérénité quant aux coûts qui devront être supportés et au « reste à charge » pour la Région, pour accompagner les évolutions à opérer sur les plateaux techniques.

La Région annonce également qu'elle bénéficiera d'un volume d'aides important dans le cadre du plan France 2030, avec la prise en charge de 70 % du coût des équipements.

Enfin, la commission a pu exprimer des réserves quant au dispositif de gratuité des manuels scolaires. En effet, cette gratuité est effective pour les manuels numériques, mais ne le serait plus, dans le cas d'un retour aux versions « papier » des manuels, désormais hors du périmètre pris en charge par la Région.

Commission Formation Professionnelle et Apprentissage

En matière de formation professionnelle, le rapport sur les orientations budgétaires pour 2024 met notamment en avant les objectifs de transition écologique des formations, d'amélioration de l'orientation ou encore de lutte contre les tensions de recrutement.

À ce dernier titre, la commission note favorablement la mise en exergue de la prolongation de l'offre de formation professionnelle gratuite pour les demandeurs d'emplois, et portera une attention particulière à la concrétisation des « contrats d'objectifs sectoriels ». Concernant les formations sanitaires et sociales, la commission relève positivement l'annonce d'un renforcement de l'accompagnement des élèves et des étudiants, d'une poursuite de la politique volontariste d'amélioration de leurs conditions de vie et d'études et d'une hausse des dotations aux établissements, *a fortiori* dans le contexte actuel d'inflation.

Elle prend acte également de la perspective de l'élaboration, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, d'une feuille de route de la politique régionale de santé, à laquelle le CESER pourrait être associé.

De façon générale et dans l'attente de l'examen du budget primitif, la commission sera enfin attentive à la détermination des modalités d'évaluation et de renouvellement des programmes nationaux tels que le Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Consciente que l'État a repris de nombreuses prérogatives en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, la commission souligne cependant que la Région devrait faire preuve de plus d'ambition pour amener une plus-value sur ces sujets.

Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics

La Commission note la volonté de l'exécutif de vouloir renforcer son action en matière de lutte contre le harcèlement et de prévention aux abords des lycées par :

- L'installation généralisée de bornes d'appel d'urgence
- Une « expérimentation » de « prise en charge éducative » sans toutefois indiquer précisément ce qu'elle recouvre

En la matière, la Commission suggère à la Région de s'appuyer sur les préconisations de son avis d'octobre 2023, sur le harcèlement scolaire.

La Commission prend acte de la mise en place d'un partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône. En revanche, il serait peut-être souhaitable d'étendre ce partenariat et ce fonds commun aux autres départements.

Elle prend acte du renouvellement et de l'élargissement des champs d'action de la convention justice-Région avec ses nouveaux axes : harcèlement, lutte contre les violences faites aux femmes et développement de travaux d'intérêt généraux...

Au titre des politiques de cohésion sociale, la Commission se questionne sur le devenir des appels à projets adressés aux centres sociaux.

Concernant la santé, les ambitions semblent confirmées avec une feuille de route déclinée portant sur la démographie médicale, la formation des professionnels de santé, la santé environnement, la transition écologique.... Ces ambitions auraient gagné à être plus précises en ce qui concerne la continuité, le développement et l'évaluation des programmes en cours.

La Commission restera attentive à la traduction budgétaire sur l'ensemble des orientations présentées par la Région.

Commission Sport, Jeunesse et Vie associative

La commission relève que l'année 2024 sera une année résolument sportive du fait de l'accueil de l'événement planétaire des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La commission est particulièrement attentive à la candidature de la Région « des alpes du sud » aux JO 2030 pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, et rappelle la publication de son avis sur « *L'activité physique et sportive en région sud, un défi pour notre région !* ».

En effet, il nous paraît important de souligner que cette volonté de développer le sport pour tous mériterait également d'être une priorité régionale en cohérence avec l'ambition affichée du gouvernement de faire du sport une priorité nationale pour 2024.

La commission SJVA note avec intérêt la volonté de la Région de faire du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) le Campus Olympique dédié à la préparation des athlètes, à l'accueil et à l'hébergement des délégations françaises. Elle a récemment rendu visite à l'équipe de direction du CREPS. Cependant pour les compétitions organisées dans notre région, à savoir la voile, il conviendrait de

favoriser l'installation des équipes à proximité des plans d'eau pour des raisons de commodité et d'entraînement.

La commission relève deux éléments d'importance dans le soutien aux jeunes les plus fragiles : la poursuite de l'engagement en matière de lutte contre la précarité avec le soutien à l'aide alimentaire et l'accompagnement social.

La commission est particulièrement sensible au souhait de la région de valoriser l'engagement citoyen. Et plus spécifiquement celui des jeunes. En effet, la commission SJVA prépare un avis sur la promotion des différentes formes d'engagement des jeunes dans lequel elle propose de « *soutenir des opérations d'envergure régionale, au travers du Parlement Régional de la Jeunesse, pour développer le goût de l'expérience collective à l'image de l'exemple du Tour de France Républicain imaginé par La Ligue de l'Enseignement rassemblant environ 100 jeunes et partant pendant les vacances scolaires estivales* ». Tout comme sur le principe du mentorat, *il est proposé « d'imaginer un dispositif d'accompagnement pour les lycéens permettant de devenir co-président, co-trésorier... d'une association »*.

La commission souhaiterait que la place et le rôle du monde associatif et de ses composantes soient mieux soulignées dans le débat d'orientation budgétaire. Comme l'a fait apparaître notre avis sur « *Covid 19 Il ne suffit pas de redémarrer mais il faut réinventer! 154 propositions du CESER pour Provence-Alpes-Côte d'Azur* » l'engagement de la vie associative a été essentielle auprès des habitants de la région.

Auditions et remerciements

Le CESER remercie les personnes auditionnées par sa commission Finances et Fonctionnement dans le cadre de l'élaboration de cet avis :

- M. Jean Pierre COLIN, Vice-Président du Conseil régional en charge des Finances et des partenariats de coopération,
- Mme Johanna SOUSAN, Conseillère du Président en charge des Finances, Contrôle des processus et Handicap
- Mme Raphaëlle SIMEONI, Directrice Générale des Services du Conseil régional, Madame Catherine TABUT Directrice Générale Adjointe des Services,
- Madame Nadia BASSO, Directrice des Finances, M. Frédéric AMEVET, Directeur des Finances Adjoint.
- Les élus et les représentant des services qui se sont rendus disponibles pour être auditionnés par les commissions sectorielles du CESER

Explications de vote

1^{er} Collège

Denis PHILIPPE

2^{ème} Collège

Myriam MERCIER-MESTRE (FO)
Patricia TEJAS (CGT, FSU et Solidaires)
Didier SERNA (CFDT)

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Justine PONCET (Groupe Environnement du CESER - 3^{ème} Collège)

Intervention de Denis PHILIPPE au nom du 1^{er} Collège

Dans un contexte de crises successives où l'incertitude s'accroît, tant sur les recettes que sur les dépenses, le 1^{er} collège constate que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit sa politique initiée par « une COP d'avance ». Avec un budget « 100 % climat » couvrant tous les domaines de sa compétence, elle accélère la lutte contre les effets du changement climatique, avec cinq piliers environnementaux clairs.

Toutefois, le 1^{er} collège s'interroge sur l'effet du slogan « 100 % climat » alors que d'autres sujets que le climat, sont tout aussi important : la sécurité géopolitique, l'adaptation des acteurs économique à Intelligence Artificielle IA et ses impacts sociaux, la sureté des citoyens dans les lycées, par exemple.

Le 1^{er} collège constate que La Région a l'ambition d'être la région-pilote de la planification écologique en France avec l'objectif de consacrer 30 Md€ pour des projets climatiques, en exploitant des financements européens, nationaux et régionaux. La région vise à devenir neutre en carbone en 2040.

Ces nobles ambitions sont à mettre en œuvre en même temps que la tenue des objectifs du Programme de stabilité (PSTAB) budgétaire 2023-2027 nécessaire au redressement des finances publiques. Ce programme de stabilité, présenté au printemps dernier, prévoyait une réduction de 0,5 % des dépenses publiques en volume des collectivités d'ici 2027, contre 0,8 % pour l'Etat. La baisse annuelle attendue est finalement de -0,9 % pour l'Etat et de - 0,3 % pour les collectivités.

Pour le 1^{er} collège, l'augmentation constaté sur plusieurs années de la masse salariale et frais assimilés ne va pas dans le bon sens (chapitre 012), avec 287,8 M€ en 2021 ; 312,5 M€ en 2022 ; 318,5 M€ prévu 2023 et 328 M€ prévu pour 2024. Cette tendance ne contribue pas à la démarche indispensable de diminution des dépenses publiques et nécessite de la part de la Région la poursuite de mise en place de dispositions courageuses.

Le 1^{er} collège apprécie l'amélioration de la note financière de la Région qui est désormais notée AA par S&P (Standard and Poor's) et incite la Région maintenir sa trajectoire pluriannuelle d'amélioration de la marge nette en contenant les dépenses de fonctionnement tout en soutenant l'investissement.

Dans cet esprit, **le 1^{er} Collège** note que les Orientations Budgétaires 2024 présentées par la Région prévoient :

- Des dépenses de fonctionnement en baisse de 4,0 %, de BP à BP, qui atteindraient 1,700 Md€, avec une masse salariale et frais assimilés (chapitre 012), en augmentation de 4,9%, contenus à hauteur de 328 M€
- Des recettes de fonctionnement en faible progression de 3,9 %, de BP à BP, avec un niveau de 2,304 Md€
- Une épargne brute qui rétablirait à 443 M€, soit un taux d'épargne brute de 19,2 %
- Une mobilisation de 843 M€ en Autorisations de programmes d'investissement et 900 M€ en Crédits de paiement d'investissements mandatée
- Un recours à l'emprunt qui s'établirait à 475 M€, soit une capacité de désendettement de 6,9 années.

Concernant le soutien à l'économie des territoires, **le 1^{er} Collège** apprécie l'effort renforcé de la Région pour soutenir les entreprises notamment de l'économie sociale et solidaire, et d'accompagner leur développement au travers de l'élaboration d'une stratégie dédiée. En effet la complémentarité entre l'ESS et l'économie « classique » contribue à la mise en œuvre d'une dimension économique, écologique, sociale et sociétale sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la poursuite dynamique de l'emploi des Fonds européens sur la Programmation 2021-2027, et plus particulièrement sur l'usage des Fonds européen de développement régional (FEDER) pour une Europe plus proche des citoyens, le 1^{er} Collège demande à ce que dans les appels à projets d'Énergie renouvelable (photovoltaïque et éolien) on veille à ne pas altérer les paysages à grands enjeux de notre région. L'attractivité de notre territoire doit concilier : aménagement durable, aussi bien dans le cadre du volet urbain pour les dossiers relatifs aux territoires labellisés « Investissements Territoriaux Intégrés » (ITI), et le développement massif des énergies renouvelables.

Le 1^{er} Collège restera attentif à ce que le Budget Primitif 2024 concrétise l'adaptation des disponibilités en ressources aux arbitrages nécessaires pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux relevant des compétences de la Région.

Le 1^{er} Collège votera l'avis.

Intervention de Myriam MERCIER-MESTRE au nom du Groupe FO (2^{ème} Collège)

En introduction du rapport sur les orientations budgétaires 2024, l'exécutif régional rappelle que « chaque centime d'euro engagé par la Région est consacré aux enjeux environnementaux... avec une vision positive, optimiste et des solutions ».

En clair, on y présente « un budget 100 % bâti autour de la question climatique ».

Au-delà de ce qui peut relever de la volonté politique et/ou de la communication, cette approche de l'exécutif régional ne doit pas oublier ou mettre au second plan un contexte social, économique et géopolitique à tout le moins incertain, comme le relève l'avis de la commission Finances.

Ce contexte marqué en particulier par l'inflation, avec notamment l'envolée des prix de l'énergie et des produits alimentaires, impacte déjà fortement la vie au quotidien de nombreux(ses) salarié(e)s, retraité(e)s, demandeurs(ses) d'emploi ou étudiant(e)s en région Sud.

Pour le groupe FO, plus que jamais, la dimension sociale et économique doit être l'une des composantes essentielles des enjeux environnementaux comme la transition énergétique ou la question climatique, pour un équilibre social, économie et environnement.

Autrement dit, la transition énergétique doit se faire aussi avec l'industrie en développant les emplois sur nos territoires, en accompagnant ceux en pleine reconversion et en préservant les bassins d'emploi.

Avec un budget dédié à hauteur de 30 % aux transports, ceci pose la question de la mobilité domicile/travail et des moyens mis à dispositions des salariés avec les prix des carburants qui s'envolent.

Mais cela pointe aussi la problématique d'un logement en crise avec ses passoires énergétiques qui impactent fortement le pouvoir d'achat des salariés du fait de l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz.

Ce qui impose donc en effet de trouver des solutions en conciliant politique de neutralité carbone et lutte contre la précarité énergétique.

Comme le relève également l'avis de la commission Finances, si les recettes attendues sont très détaillées, les orientations du volet 'dépenses' le sont beaucoup moins.

Qu'il s'agisse de partir des recettes pour déterminer les dépenses ou l'inverse, la question du besoin de la population de notre région est essentielle en matière d'orientation budgétaires dans le contexte actuel, quelle que soit son orientation « climat ».

Le groupe FO votera l'avis.

Intervention de Patricia TEJAS au nom du Groupe CGT-FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

Les orientations budgétaires de l'exécutif régional soumises à l'avis du CESER se situent dans la continuité des précédentes.

L'année 2023 est marquée par la poursuite de la poussée inflationniste que subissent les habitantes et habitants de notre région et par la perte de pouvoir d'achat qui en résulte. L'an dernier nous dénoncions la non-prise en compte du contexte économique et de ses conséquences sociales dans le rapport d'orientations budgétaires 2023. Nous devons malheureusement renouveler ce constat pour celui de 2024. Une nouvelle fois nous sommes face à des orientations budgétaires très désincarnées et décalées par rapport à la situation réelle de la population régionale dont 17% est frappée par la pauvreté

Cette fois ci, ce sont les conséquences du contexte d'économie de guerre tel que défini par le Président de la République qui sont ignorées. En effet les choix économiques qui en découlent, privilégiant les dépenses militaires, auront des conséquences sur les autres secteurs de l'économie ainsi que sur les budgets des collectivités territoriales. Comme toujours la réponse aux besoins sociaux sera sacrifiée.

Après une introduction qui relève d'un exercice d'autosatisfaction totalement hors-sol et qui ne s'appuie sur aucune évaluation sérieuse des politiques conduites par la région, les orientations peuvent se résumer en deux constats :

- *La poursuite d'un green-washing qui confine à la caricature tant il relève plus de la communication en contradiction avec certaines annonces et tant il semble déconnecté des réalités du terrain vécues par les collectivités et les populations.*

- *Le soutien aux orientations politiques nationales même les plus néfastes pour les populations sans aucun recul ni réelle analyse de leurs conséquences sur les habitantes et habitants de nos territoires.*

Ainsi, il est affirmé la volonté de diversifier l'économie de la montagne et de viser la neutralité carbone à l'horizon 2030 alors que dans le même temps on impose une candidature aux Jeux olympiques d'Hiver 2030 sans aucune consultation avec les populations locales et sans aucune étude d'impact budgétaire, économique, environnementale ...

Sur le volet Transports qui devrait constituer le cœur d'une politique intégrant les enjeux climatiques à travers le développement des transports collectifs et du service public ferroviaire, la Région reste enfermée dans son approche dogmatique de libéralisation de l'exploitation des lignes de chemin de fer, véritable prolongement des choix politiques du Président de la République et des paquets ferroviaires, visant à l'anéantissement de l'entreprise publique historique. C'est ainsi qu'il est fait le choix de poursuivre l'ouverture à la concurrence comme pour la Ligne des Alpes. Là aussi, aucune consultation avec les usagers, aucune réflexion sur le devenir de cette ligne, son rôle dans la réponse aux besoins des populations et de l'économie locale et sans aucune réponse concernant la réhumanisation et la réouverture de certaines gares. La recherche de rentabilité immédiate par l'exploitant privé peut laisser craindre le pire quant à la réponse à ces enjeux, avec un abaissement considérable des conditions sociales des cheminotes et cheminots, voire le licenciement pour des centaines d'entre eux...

Les orientations budgétaires, concernant les Lycées, actent la mise en œuvre de la réforme des Lycées Professionnels et la volonté gouvernementale de supprimer en 5 ans, 25 % des filières de formation existantes. Lesquelles ? Pour les remplacer par quelles formations ? Quelles conséquences sur les plateaux techniques financés par la Région et donc sur le budget régional ? Quelles conséquences pour les personnels des établissements concernés ? Rien n'est dit ! Pourtant c'est bien de la casse de la Formation Professionnelle initiale publique dont il est question ! La Région devrait être vent debout contre une telle réforme qui va à l'encontre de l'intérêt de notre jeunesse.

La question de l'offre de soin en région n'est évoquée qu'à travers le volet Innovation. Mais toutes les innovations ne pourront jamais remplacer le manque cruel de soignants dans nombre de nos territoires. Est-ce normal que l'accès aux médecins généralistes soit devenu si compliqué pour un grand nombre des habitantes et habitants ? Est-ce normal que certaines spécialités médicales soient totalement absentes de certains territoires et obligent les populations concernées à effectuer des centaines de km de déplacements pour consulter un spécialiste ? La Région devrait porter fortement en direction de l'État et de l'ARS la nécessité d'un plan d'urgence pour répondre à cette situation qui aura à terme des conséquences gravissimes sur la situation sanitaire de notre territoire.

En matière économique, pour faire écho à l'augmentation de 118 milliards d'euros de la loi de programmation militaire, la Région réaffirme son soutien à l'économie de la défense qui génère déjà plus de 6 milliards de chiffre d'affaires en PACA.

Enfin, le volet International aborde la question des relations avec les pays du pourtour méditerranéen. Aujourd'hui et depuis de trop nombreuses années la mer Méditerranée

au-delà des problématiques de pollution, de pêche, de transports ... est confrontée à une catastrophe humanitaire. Elle est devenue un cimetière pour les populations du continent africain ou du Moyen orient qui y trouvent la mort, par familles entières, dans des conditions atroces en cherchant à fuir la guerre ou la misère. Notre région est directement impactée car les survivants entrent en France en plusieurs points de notre territoire souvent au péril une fois de plus de leur vie. C'est un enjeu central des politiques nationales et européennes et des relations avec les pays de départ de ces migrants. Un enjeu que l'exécutif régional ne peut ignorer. Il n'est pas acceptable qu'un sujet aussi humainement sensible ne soit pas évoqué dans ce rapport.

Nous pourrions poursuivre l'analyse de ces orientations budgétaires sur bien d'autres aspects comme la Formation professionnelle ou la politique sportive et culturelle par exemple. Nous rejoignons l'avis du CESER qui dénonce l'absence de toute projection sur les dépenses qui seront engagés pour mettre en œuvre ces orientations énoncées. Cependant, le projet d'avis du CESER, bien qu'enrichi par les travaux de la commission, aurait gagné à mettre en avant un certain nombre de contradictions et de manques contenus dans les orientations budgétaires de la Région. Par exemple, le seul horizon ne peut être l'optimisation des recettes ou de la masse salariale sans porter l'exigence de répondre aux besoins sociaux.

C'est pourquoi les groupes CGT, FSU et Solidaires s'abstiendront sur le vote de l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom du Groupe CFDT (2^{ème} Collège)

Chers collègues,

La CFDT partage les interrogations du CESER sur les orientations budgétaires 2024.

Texte par nature très politique, la Région se veut volontariste sur plusieurs domaines, elle est aussi réaliste sur certaines contraintes qui vont influencer sur ces décisions.

En ce sens la traduction de ses orientations dans le futur budget prévisionnel, devra faire l'objet d'arbitrage.

L'avis reprend le constat, que fait la Région sur l'incertitude de ses recettes.

La CFDT a déjà pointé le risque d'une ressource financière volatile. En effet la DM (décision modificative) montre un reversement de la TVA pour trop perçu, ainsi que le ralentissement de l'économie, tout cela vient renforcer nos craintes.

L'avis met l'accent sur la situation économique liée à une faible croissance et à l'inflation, mais aussi au contexte géopolitique.

La Région se veut leader en matière de verdissement de l'économie et annonce un budget 100% climat. Mais elle le dit elle-même, elle n'a pas encore tranché sur une partie de ses recettes notamment sur les cartes grises. Va-t-elle être exemplaire et continuer

à exonérer tous les véhicules écologiques dont les hybrides et GPL ou comme pour d'autres Régions, va-t-elle les taxer ?

Concernant les dépenses l'avis pointe en effet un manque de prospective en matière de ressources humaines.

Certes la valeur du point d'indice, lui est imposée par les discussions fonctions publiques entre le gouvernement et les syndicats.

Mais alors que le pouvoir d'achat est un enjeu majeur, d'un côté la Région soutient nos concitoyens au faible revenu pour leur dépense d'Energie, mais de l'autre côté elle n'anticipe pas la hausse de sa masse salariale.

Concernant la candidature au JO d'hiver des régions AURA et SUD, outre l'effet d'annonce, cette candidature peut interroger sur la répartition des épreuves entre les régions mais aussi sur son objectif 100% climat. Nous resterons vigilants sur une mise en place d'une charte sociale à l'instar de ce qui a été fait pour les JO 2024.

La CFDT regrette que l'éco-conditionnalité des aides ne soit pas mise plus en avant dans ces orientations. En effet le développement économique doit passer par le développement écologique.

Enfin nous ne pouvons conclure notre intervention sans parler d'évaluation des politiques publiques.

Lors de l'audition des élus, une ébauche d'indicateur sur le climat a été évoquée. Nous ne pouvons que l'encourager même si nous regrettons de pas y avoir été associé en amont.

Aussi nous formons le vœu que pour la mise en place de la prochaine mandature du CESER, la Région et le CESER se saisissent de cette opportunité pour planifier une véritable évaluation des politiques publiques à l'instar du CESE qui va signer en ce sens un partenariat avec la cour des comptes pour une méthode d'évaluation partagée.

Le groupe CFDT votera l'avis sur les orientations budgétaires

Intervention de Justine PONCET au nom du Groupe Environnement du CESER (3^{ème} Collège)

C'est au nom du groupe de sensibilité environnementaliste (Five Paca, LPO Paca, Graine Paca et les 2 PQ environnement) que je vais exprimer cette explication de vote.

Dans le débat sur les orientations budgétaires 2024, il est inscrit que « chaque centime d'euro engagé par la Région est ainsi consacré aux enjeux environnementaux » - et que « pas un centime ne pourra être dépensé s'il ne correspond pas à cette vision ». Une volonté et une ambition fortes et nécessaires affichées par la Région, qui pour être mises en œuvre, doivent mettre en perspective le bien vivre en Région. Des mesures comme l'éco-conditionnalité des soutiens financiers et des moyens d'évaluation claires et transparentes devraient être des garantes de la mise en application de cet objectif.

Quelle surprise alors, voire stupéfaction, de découvrir la candidature de la Région pour l'organisation des J.O. d'hiver en France en 2030 en alliance avec les Alpes du nord.

Compte tenu des effets délétères sur l'environnement de l'organisation de ces jeux, plusieurs pays ont déclaré officiellement y renoncer comme l'Autriche, la Suisse et l'Espagne. Au vu de l'organisation actuelle des J.O. monstrueuse en coût et équipements et en l'absence de toute réflexion en vue de son allègement ou de sa simplification, ce serait plutôt le moment d'interroger les milieux sportifs et économiques sur l'avenir de la montagne, et de reprendre l'engagement « Chaque centime d'euro engagé par la Région est ainsi consacré aux enjeux environnementaux » ...

Le CESER pourrait être saisi par la Région sur cette question ou s'auto-saisir pour la prochaine mandature.

L'avis reprenant cette interrogation légitime, les membres du Groupe environnement du CESER, voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : com.ceser@maregionsud.fr
www.ceser.maregionsud.fr